

## **Selon la justice française, menacer de mort un évêque n'est pas bien grave!...**

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Relations avec les Etats](#)

**Date :** 13 janvier 2011

Par nos confrères de [l'Observatoire de la christianophobie](#), j'apprends, scandalisé, que Mgr Giraud, évêque de Soissons (dont vous vous souvenez peut-être qu'il avait violemment insulté et même menacé de mort par un groupe sur Facebook et que la dénonciation de ce groupe ordurier avait été l'une des premières actions du réseau [Riposte catholique](#)), a été débouté de sa plainte par le Tribunal de Paris...

NB du 14 janvier: Plusieurs commentaires font remarquer, avec raison, que Mgr Giraud a été débouté pour une question de procédure. Je le sais bien (et l'article vers lequel je renvoyais le disais expressément). Et je n'ignore pas que mon titre était (volontairement) provocateur. Je constate simplement que, pour d'autres affaires sur internet, qui me semblent autrement moins graves que des menaces de mort (qu'il suffise de penser au téléchargement illégal), la justice, ou des instances administratives, retrouvent sans difficulté les auteurs des délits. Je me réjouis naturellement que, sur le fond, Mgr Giraud ait obtenu gain de cause (je m'en étais réjoui lorsqu'il a eu gain de cause, c'est-à-dire lorsque le groupe a été fermé par Facebook), mais je reste persuadé qu'il y a un vrai problème juridique sur internet: que des personnes puissent voir ainsi l'anonymat qui leur a permis d'éructer leur haine anti-chrétienne protégé en quelque sorte par la justice française ne me paraît pas réjouissant.